

# Révocation des certificats de classe B

## Définition du processus

V1.0, 25.05.2016

<b>Processus</b>	<b>Révocation des certificats de classe B</b> Invalider des certificats	<b>ID</b>	SG-PKI-CLB-M11
<b>Classification *</b>	Non classifié		
<b>État **</b>	Validé		
<b>Auteur</b>	Daniel Stich		
<b>Approbateur (propriétaire)</b>	Comité de direction de la Swiss Government PKI		
<b>Responsabilité opérationnelle</b>	BIT-BTR-BFS-BFO		
<b>ID du document</b>	0011-PD-SGPKI-CLB-M11.docx		
<b>Classement</b>	Trustcenter PKI		
<b>Description</b>	<p>Il existe plusieurs raisons pour lesquelles des certificats et des cartes à puce doivent être révoqués, notamment en cas de perte ou de vol de la carte, de départ de l'administration fédérale, de soupçon d'utilisation abusive, etc. Tous les motifs de révocation sont énumérés dans les directives d'enregistrement. Les personnes habilitées à demander une révocation sont le détenteur des certificats, son responsable hiérarchique, les RH ou l'officier LRA. La révocation doit toujours faire l'objet d'une demande auprès de l'officier LRA. Après avoir vérifié la demande de révocation, l'officier LRA démarre l'assistant et sélectionne la carte à puce à révoquer. Après avoir indiqué le nom de l'auteur de la demande et les motifs, il lance le processus de révocation dans le système. Tous les certificats de la carte à puce sont révoqués et la carte est bloquée. Les certificats révoqués sont inscrits comme invalides sur la liste de révocation des certificats (<i>Certificate Revocation List</i>, CRL).</p>		
<b>Modèle de processus</b>	Collaboration		
<b>Participants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RH</li> <li>- Responsable hiérarchique</li> <li>- Détenteur des certificats</li> <li>- Officier LRA</li> <li>- Swiss Government PKI</li> </ul>		
<b>État initial</b>	Les certificats doivent être invalidés pour différentes raisons.		
<b>État final</b>	Les certificats sont révoqués et cette information est publiée.		
<b>Remarques</b>	Ce processus est destiné aux cartes à puce préparées.		

## **1 Modèle détaillé**

### **Modèle de processus (description du déroulement)**

*Cette page n'a volontairement pas encore été réalisée.*

**Explications**

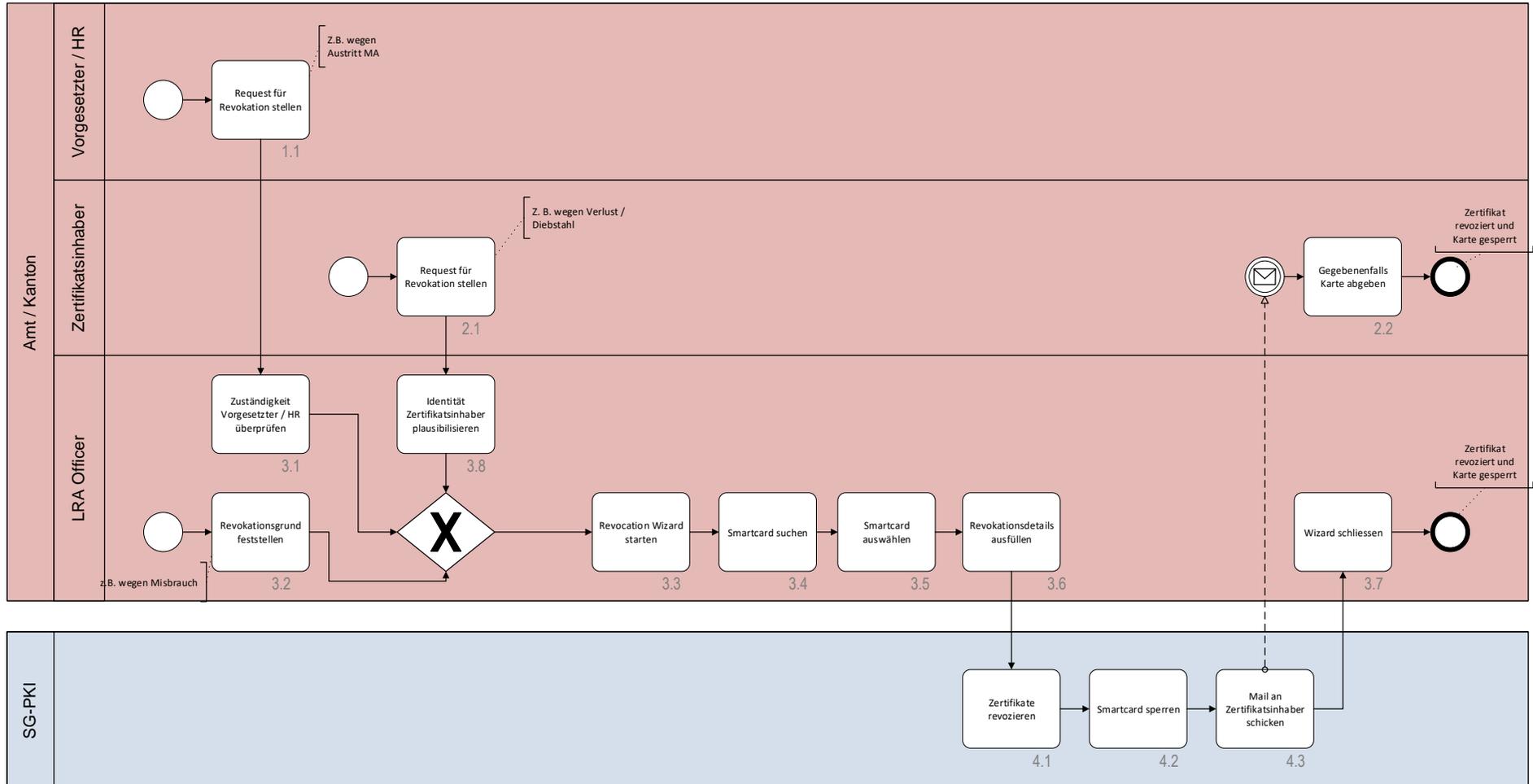
N°	Élément	Explication	Référence, aide

## 2 Modèle d'exploitation

### Modèle de processus (description du déroulement)

SGPKI-CLB-M11: Certificate Revocation

Kategorie: Betriebsmodell  
Blatt: 1 / 1



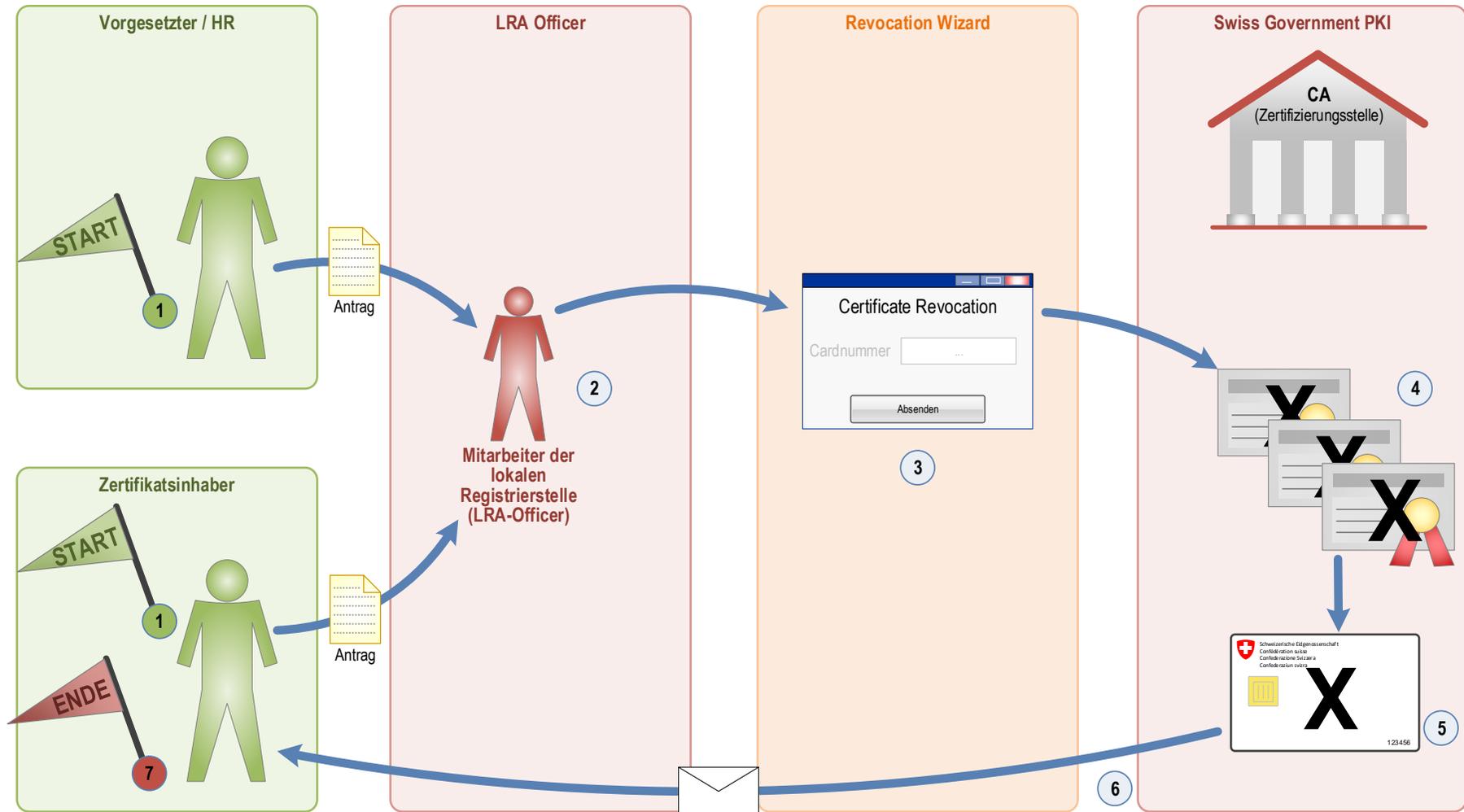
**Explications**

N°	Élément	Explication	Référence, aide
1	1.1	La demande est envoyée par courriel à l'officier LRA.	
2	2.1	Le détenteur des certificats peut aussi prendre contact par téléphone avec l'officier LRA. Cette procédure devrait être appliquée en règle générale, car le motif d'une demande de révocation par le détenteur des certificats est souvent une perte ou un vol de la carte à puce, soit un incident qui doit être traité rapidement.	
3	3.1	L'officier LRA vérifie si le responsable hiérarchique ou les RH sont compétents dans le domaine dans lequel travaille le détenteur des certificats.	
4	4.2	Dans le cas des cartes à puce préparées, la carte est toujours entièrement bloquée. Pour obtenir de nouveaux certificats, le détenteur devra aussi recevoir une nouvelle carte.	

### 3 Schéma explicatif

Certificate Revocation

ID: Zeichenblatt-1



**Explications**

N°	Élément	Explication	Référence, aide
1	6	Le détenteur des certificats reçoit un courriel avec la confirmation de la révocation, ce qui lui permet de réagir si une révocation est effectuée par erreur.	